

Sommes-nous préparés à la prochaine inondation ?



ALABRI EN
DRACÉNIÉ

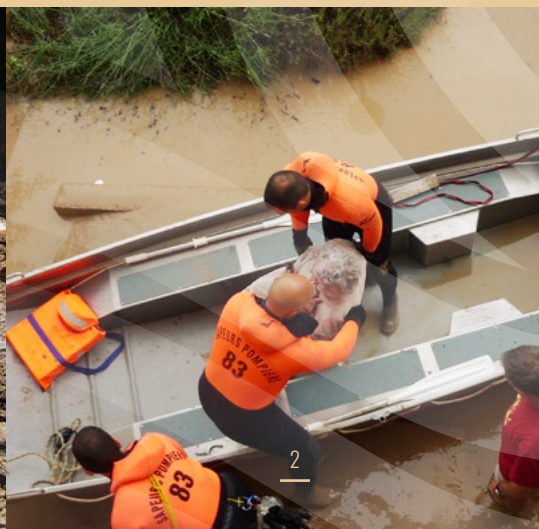
Dossier de presse



ALABRI EN
DRACÉNE

Le territoire de l'agglomération Dracénie Provence Verdon (DPVa) est fréquemment touché par des événements météorologiques significatifs, notamment en 2010, 2011 et plus récemment en 2019. En moins de dix ans, plus de cinquante personnes ont perdu la vie dans le département, dont dix-sept en 2010 rien que sur le territoire de DPA. La nécessité de se préparer n'est plus à démontrer, la résilience est le mot d'ordre.

ALABRI en Dracénie est un dispositif porté par l'agglomération, parmi un ensemble d'actions préconisé par le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Argens pour préparer le territoire à faire face aux prochaines inondations. ALABRI en Dracénie propose aux particuliers, gestionnaires et bailleurs sociaux situés en zone inondable de bénéficier d'un accompagnement gratuit afin de réduire la vulnérabilité des habitations face au risque d'inondation.

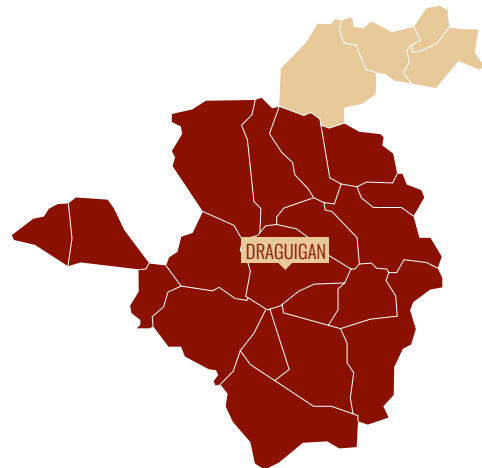


La présentation du dispositif et de la démarche

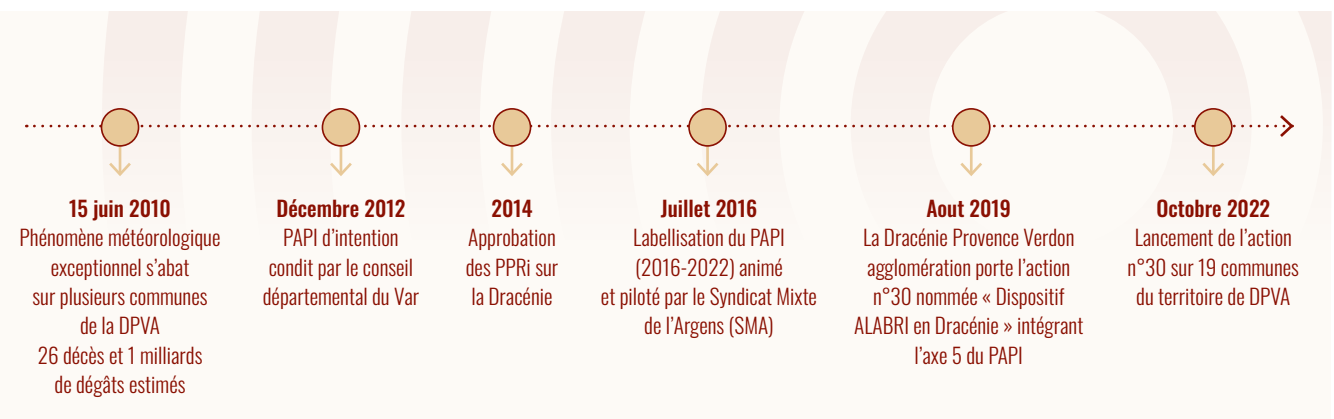


Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, l'agglomération fait de la lutte contre les inondations un sujet prioritaire de la mandature. Confié au Syndicat Mixte de l'Argens, le SMA intervient sur tout le territoire pour assurer de multiples missions : entretien des ouvrages hydrauliques (barrages et bassins écrêteurs de crue, digues, et canaux), réalisation de travaux de protection, veille météorologique, surveillance et entretien des cours d'eau.

Dans ce contexte, l'agglomération a participé à une politique de gestion des inondations. Un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) a été déployé après les inondation de 2010 permettant de mener des actions de prévention sur le territoire de la Dracénie appartenant au bassin versant de l'Argens, soit 19 sur les 23 communes de l'agglomération.



- Communes intégrant le dispositif Alabri
- Communes non éligibles au dispositif



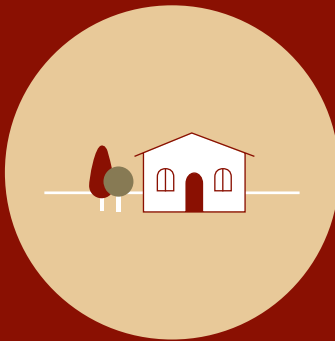
La présentation du dispositif et de la démarche

C'est dans le cadre de ce PAPI de l'Argens, signé en 2016, que s'inscrit le dispositif ALABRI en Dracénie. Mis en place par l'agglomération Dracénie Provence Verdon, il offre une aide aux particuliers et gestionnaires situés en zone inondable afin qu'ils puissent effectuer un diagnostic de leur bien. Les diagnostics et l'accompagnement sont financés par L'Etat, la région Sud et DPVA



Le dispositif Alabri en Dracénie intervient sur 3 types de biens :

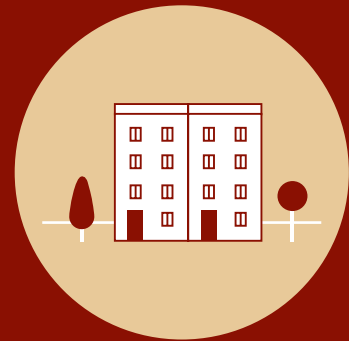
Habitation individuelle
et appartement en RDC



Copropriété avec ou
sans garage souterrain



HLM



Des diagnostics en adéquation avec le PPRi

Le Plan de Prévention des Risques d’Inondation, établi par les services de l’Etat, est un document réglementaire imposant des mesures de mitigation pour réduire la vulnérabilité des biens existants.

Les zones inondables définies par le PPRi se réfèrent aux hauteurs d’eau maximales relevées lors de l’inondation de 2010 ou modélisée pour une crue centennale.



Le diagnostic est actuellement financé jusqu’en 2025. Passé ce délai, le diagnostic sera intégralement à la charge des propriétaires / gestionnaires si l’agglomération ne porte pas le dispositif.



Pour un particulier, une telle expertise reviendrait à environ 1 500 €

Le dispositif ALABRI en Dracénie

Environ 12 000 logements sont exposés au risque inondation sur le territoire Dracénie Provence Verdon.



Pourquoi faire un diagnostic ?

Avant tout pour protéger ma famille et ma maison, mais c'est aussi pour :



Evaluer l'exposition de son bien au risque inondation



Limiter les dégâts et le coût de la remise en état



Savoir agir en cas d'alerte



Favoriser le retour à la normale



Mettre mon foyer en sécurité



Respecter ses obligations réglementaires



Le diagnostic se présente sous la forme d'un état des lieux du logement effectué par un expert en risque inondation du bureau d'études Mayane et par un géomètre.

L'intervention dure 1 à 2 heures pendant lesquelles les professionnels visitent le logement, recueillent des informations le concernant, notamment sur les réseaux électriques et de chauffage ou les matériaux utilisés et effectuent des mesures. C'est également l'occasion de recueillir le témoignage des habitants concernant les éventuelles inondations vécues.

Un rapport est ensuite rédigé détaillant les faiblesses du bien face au risque inondation et les solutions pouvant être envisagées pour mieux le protéger. Remis en main propre par le diagnostiqueur, des conseils concernant les bons comportements à adopter en cas d'inondation sont également dispensés. Le dispositif a pour unique but d'aider les propriétaires à protéger au mieux leur logement face aux inondations.

Les données recueillies lors du diagnostic sont confidentielles, elles ne sont transmises à aucun tiers.

Le dispositif ALABRI en Dracénie

Exemples de mesures pour une habitation en zone inondable :

- 1 Installer des batardeaux et occulter les aérations
- 2 Mettre hors d'eau les équipements électriques et sensible à l'eau
- 3 Installer des clapets anti-retour sur le réseau d'évacuation des eaux usées
- 4 S'équiper d'une pompe afin d'évacuer l'eau des sous-sols après la crue



Les travaux peuvent être subventionnés jusqu'à 80% par l'Etat via le Fonds Barnier.

Les propriétaires et gestionnaires de logements situés en zone inondable et souhaitant bénéficier du dispositif Alabri en Dracénie peuvent contacter le bureau d'études Mayane :

✉ alabri.dracenie@mayane.eu

☎ 04 22 46 11 85

ALABRI en Dracénie comprend également un accompagnement administratif, technique et financier pour réaliser les mesures préconisées. Les experts du bureau d'études Mayane apportent des conseils sur les devis, montent les dossiers pour les éventuelles demandes de subventions et suivent le dossier jusqu'au versement de la subvention.

Les objectifs quantitatifs d'ALABRI en Dracénie :

750

Diagnostics de maisons individuelles ou appartement en RDC

50

Diagnostics de copropriétés (parties communes)

200

Accompagnements pour les demandes de subventions et versements

Le dispositif ALABRI en Dracénie

L'ambition du dispositif

Le manque de conscience du risque induit chez le particulier une absence de comportement adapté, conduisant malheureusement à des situations tragiques, comme cela a pu être observé lors d'évènements récents. De même, une très faible partie de la population est préparée à faire face à ce type d'évènement, pourtant de plus en plus courants. Face à ces manques, comment sensibiliser et impliquer le particulier à réduire sa vulnérabilité et ainsi devenir acteur dans sa gestion face au risque inondation ?

L'augmentation croissante du coût des dommages et des victimes ces 15 dernières années a conduit les politiques publiques à mettre en place des lois et des mesures incitatives, basées sur une gestion intégrée du risque, en se focalisant sur la résilience des enjeux eux-mêmes.

Les mesures qui peuvent être mises en place individuellement, permettent donc de rendre le bénéficiaire du diagnostic acteur de sa propre protection et résilient. L'objectif final étant la transmission d'une solide culture du risque, accompagnée de la mise en œuvre de mesures structurelles certes (travaux de réduction de la vulnérabilité) mais aussi organisationnelles (PFMS).

L'approche consiste à faire prendre conscience au bénéficiaire que la réalisation du diagnostic de vulnérabilité est une première étape pour garantir la sécurité de sa famille et de son foyer.»



Complémentaire au diagnostic et aux mesures structurelles qui en découlent, le Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS), véritable outil organisationnel, aborde l'avant, pendant et l'après inondation, avec des informations indispensables pour se préparer, faire face, puis faciliter le retour à la normal. Remis aux propriétaires lors de la visite de diagnostic, ce livret synthétique et pédagogique aide à organiser l'autonomie du foyer et à renforcer les capacités à surmonter des situations difficiles grâce à la connaissance des risques, des moyens d'alerte, des consignes de sécurité et des lieux de mise à l'abri.

Chaque foyer peut ainsi utiliser ce document pour se préparer au mieux à faire face à une inondation et à limiter les dommages.



Plus d'informations sur le site d'ALABRI en Dracénie

www.alabri.dracenie.com 



23 rue Jean Haddad Simon
06 400 Cannes

@ alabri.dracenie@mayane.eu

☎ 04.22.46.11.85

Contact presse :

Noémie Tachet
noemie.tachet@mayane.eu